



Association des
Communautés de Communes
et d'Agglomération de Meuse

Madame la Préfète de la Meuse
40 rue Bourg
55 012 BAR-LE-DUC

VERDUN, le 28 septembre 2026

Objet : alerte sur la dégradation des indicateurs du département – passage en niveau d'alerte

Madame la Préfète,

En nos qualités de représentants des maires et présidents d'EPCI, nous tenons à vous exprimer notre vive inquiétude, ainsi que notre profonde incompréhension, face à votre décision de maintenir la majorité des bassins versants et secteurs du département en niveau « alerte renforcée » en dépit d'indicateurs manifestement alarmants.

Depuis plusieurs semaines, les données techniques et scientifiques concordent et se dégradent inexorablement.

L'observatoire ONDE, alimenté par les relevés des services de l'Office Français de la Biodiversité, souligne la dégradation constante des cours d'eau avec de très nombreux assecs. Le niveau d'étiage de la Meuse est au plus bas avec un débit de 0,7 m/s à Commercy, de même que celui de l'Ornain (0,4 m/s). Ces indicateurs sont corroborés par les constats formulés par la Fédération Départementale de la Pêche.

Le bulletin de situation d'étiage du Grand Est, publié périodiquement par la DREAL, fait ressortir des indicateurs de suivi, des eaux souterraines et de surface, très alarmants. Les nappes phréatiques atteignent des seuils critiques (source BGRM).

Le suivi des services publics d'eau potable par l'ARS identifie les communes recourant d'ores et déjà au citernage et souligne les tensions accrues d'approvisionnement avec des risques de ruptures du service dans les prochains jours ou semaines.

Ces indicateurs ne se contentent pas de fléchir. Il se dégradent de manière continue et structurelle menaçant directement les milieux naturels, les activités économiques et surtout l'accès à l'eau potable.

En conclusion, **l'ensemble des voyants est au rouge** et la dynamique se poursuit après une période de huit mois de déficit de pluies et des prévisions météorologiques pessimistes pour les prochaines semaines.

Pourtant, face à cette urgence qui exige une réponse globale, coordonnée et centralisée à l'échelle du département sous votre autorité, seules des mesures intermédiaires ont été maintenues. La nécessité de placer l'ensemble du département en niveau de crise a jusqu'à présent été écartée au motif que certaines formulations de l'arrêté cadre départemental vous en empêcheraient. Face à de telles circonstances, faut-il se soumettre à une rédaction, établie sur la base de références sans commune mesure, désormais inappropriée, au détriment de la réalité des faits et de la situation ?

Plus préoccupant encore, nous constatons, à l'aune de vos interventions, que vous déléguez expressément la responsabilité de la gestion de cette situation critique aux maires, renvoyés à des prises de responsabilités individuelles et locales via des arrêtés municipaux de restrictions plus importantes que celles de votre arrêté.

Cette approche présente des risques majeurs :

- Une rupture d'égalité devant le service public et la loi en créant des règles divergentes d'une commune à l'autre pour une même situation de fait,
- Une inefficacité des mesures, l'échelle communale étant inadaptée pour traiter des problématiques de bassins versants,
- Une absence d'anticipation des conséquences sur l'accès à l'eau potable, pourtant prioritaire au terme de l'arrêté cadre, en cas de poursuite de la dégradation,
- Un transfert illégitime de responsabilité, alors même que vous disposez des prérogatives de police administrative pour agir sur l'ensemble du département et que la police de l'environnement et la gestion des crises d'envergure départementale relèvent de votre compétence exclusive.

Enfin, étant au contact régulier des meusiens et usagers, nous constatons inexorablement, malgré la vigilance de nos adhérents, une distanciation de ces derniers avec les enjeux de la crise que nous traversons. La fin de la canicule, le rafraichissement des températures et la sortie de l'été semblent installer un certain recul dans les esprits et une perception atténuée de la gravité de la situation. Or, en qualité de gestionnaires de services publics de l'eau, nous savons que nous allons entrer dans une période très difficile et qu'il faudra une très longue période de pluie pour aboutir à une reconstitution des nappes et ressources pour l'année prochaine.

Aussi, au vu de ces éléments, nous vous demandons solennellement de bien vouloir :

- Réévaluer, en prévision de la tenue du Comité Ressource en Eau (CRE) du 29 septembre, la situation au vu des derniers indicateurs techniques et scientifiques disponibles,

- Prendre un **arrêté préfectoral plaçant l'ensemble des secteurs et zones d'alerte du département en niveau de crise**, afin d'harmoniser les restrictions indispensables,
- S'appuyer sur ce nouvel arrêté préfectoral pour renforcer l'information à destination du grand public et l'alerter sur les enjeux de la période d'étiage dans laquelle nous entrons.

L'expérience de cette crise souligne par ailleurs l'importance du CRE pour appréhender la situation, faciliter les échanges et convenir collectivement des mesures à mettre en œuvre pour gérer au mieux ce bien commun qu'est l'eau. Cette dynamique collective suppose toutefois que toutes les parties prenantes, apportant des éléments concrets et formulant des propositions objectives dans le sens de l'intérêt général et du respect des enjeux prioritaires, soient non seulement écoutées, mais aussi et surtout entendues et considérées. Sans qu'une seule opinion, quand bien même elle serait plus véhémente et menaçante, ne soit retenue.

Nous appelons également de nos vœux la tenue d'un CRE, dès la sortie de crise, destiné à partager le retour d'expérience et à travailler collectivement pour convenir d'une indispensable mise à jour de l'arrêté cadre départemental.

Sachant pouvoir compter sur la prise en compte de nos sollicitations et nous tenant à votre disposition pour échanger plus avant sur ce dossier majeur pour notre territoire, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'assurance de notre haute considération.

Alain FÉRIOLI
Président



Régis MESOT
Président



Régis MESOT

Regis MESOT
2026.09.28 11:37:29 +0200
Ref:11847108-17898115-1-D
Signature numérique
le Président

Association Départementale des Maires de Meuse

14 Avenue du Général De Gaulle - 55100 Verdun

Tel.: 03.29.84.51.05/ 06.52.39.59.46 - Site Web: www.mairesdemeuse.com

Mail: contact@mairesdemeuse.fr

SIRET N°389 202 359 00029- Code APE: 9499Z